

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1331

présenté par
M. Fasquelle,
M. Decool, Mme de la Raudière, M. Bignon,
M. Wojciechowski et Mme Marland-Militello

ARTICLE 27

Dans l'alinéa 17 de cet article, après les mots :

« de consommation »

insérer les mots :

« et de concurrence ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'impact de la création de surfaces nouvelles sur la concurrence doit être pris en compte. Ce sera d'autant mieux le cas que nous serons en présence de personnalités qualifiées pour éclairer les membres de la commission